



Rapport annuel October
Année 2022

Mai 2023

Information importante

Ce rapport réglementaire concerne October IFP, régulé par l'ACPR. Il prend donc en compte le périmètre suivant, et uniquement celui-ci, avec des données en date du 31 décembre 2022 :

- Prêteurs particuliers
- Projets de PME établies en France
- Projets éligibles au financement participatif

Pour rappel, le périmètre d'activité d'October est plus large. October est une plateforme de prêts ouverte aux PME françaises, italiennes, néerlandaises et espagnoles ainsi qu'aux prêteurs particuliers et professionnels (institutionnels, entreprises, particuliers avertis, fonds, ...).

Pour une vision complète de nos statistiques, prenant en compte tous les types de prêteurs et tous les types d'emprunteurs, mis à jour tous les mois, vous pouvez visiter la page suivante :

[Page Statistiques](#)



Sommaire

Information disponible dans ce rapport

4. Chiffres clés
5. Sommes prêtées par projet
6. Nombre de prêteurs
7. Répartition des prêteurs
8. Prêteurs par projets
9. Prêt moyen par projet
10. Capital restant dû
11. Historique des taux de défaillance
12. Répartition des encours
13. Gouvernance d'October
14. Obligations réglementaires
15. Dispositif risque de crédit

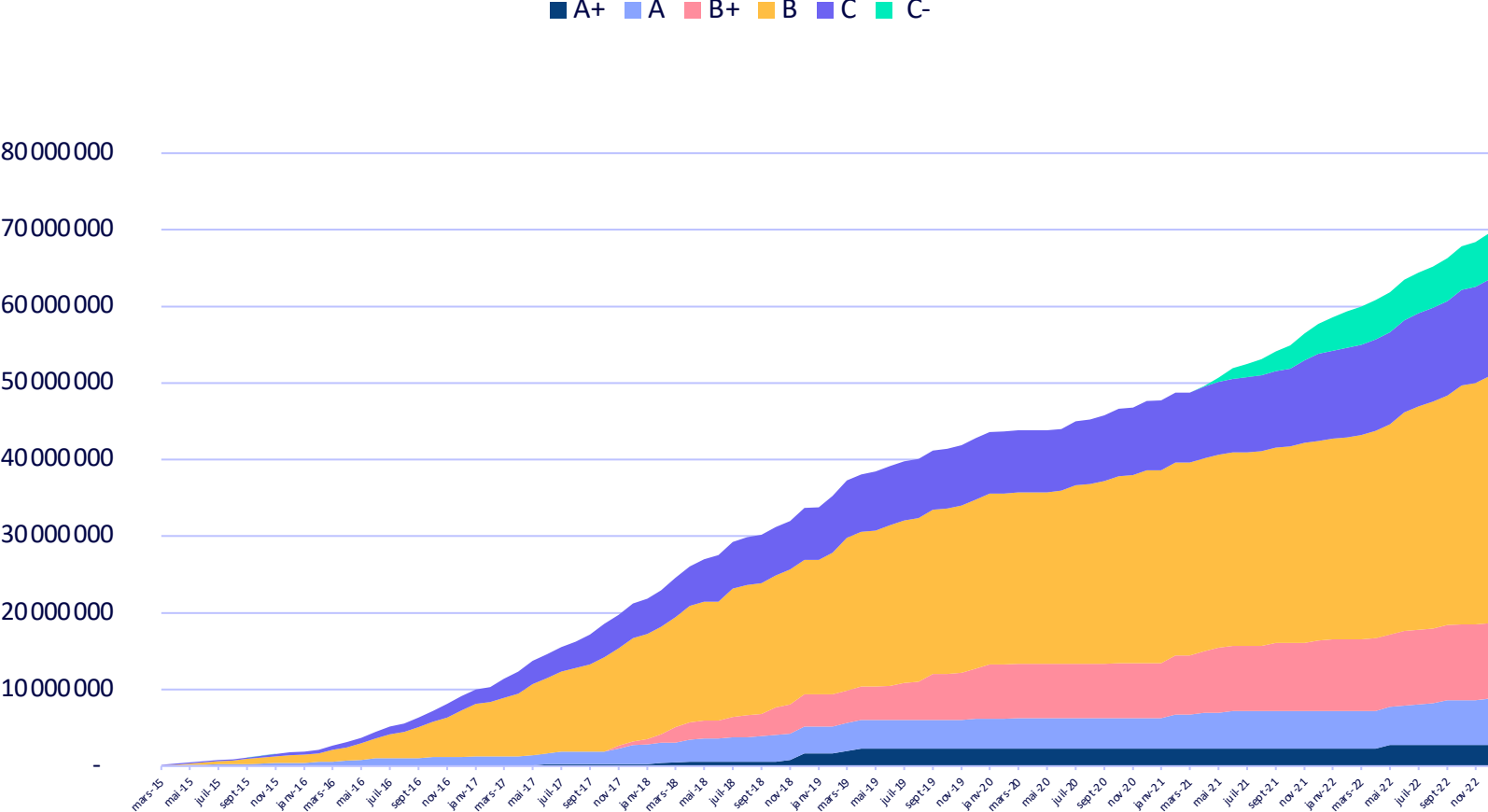


Chiffres clés - cumulés - €

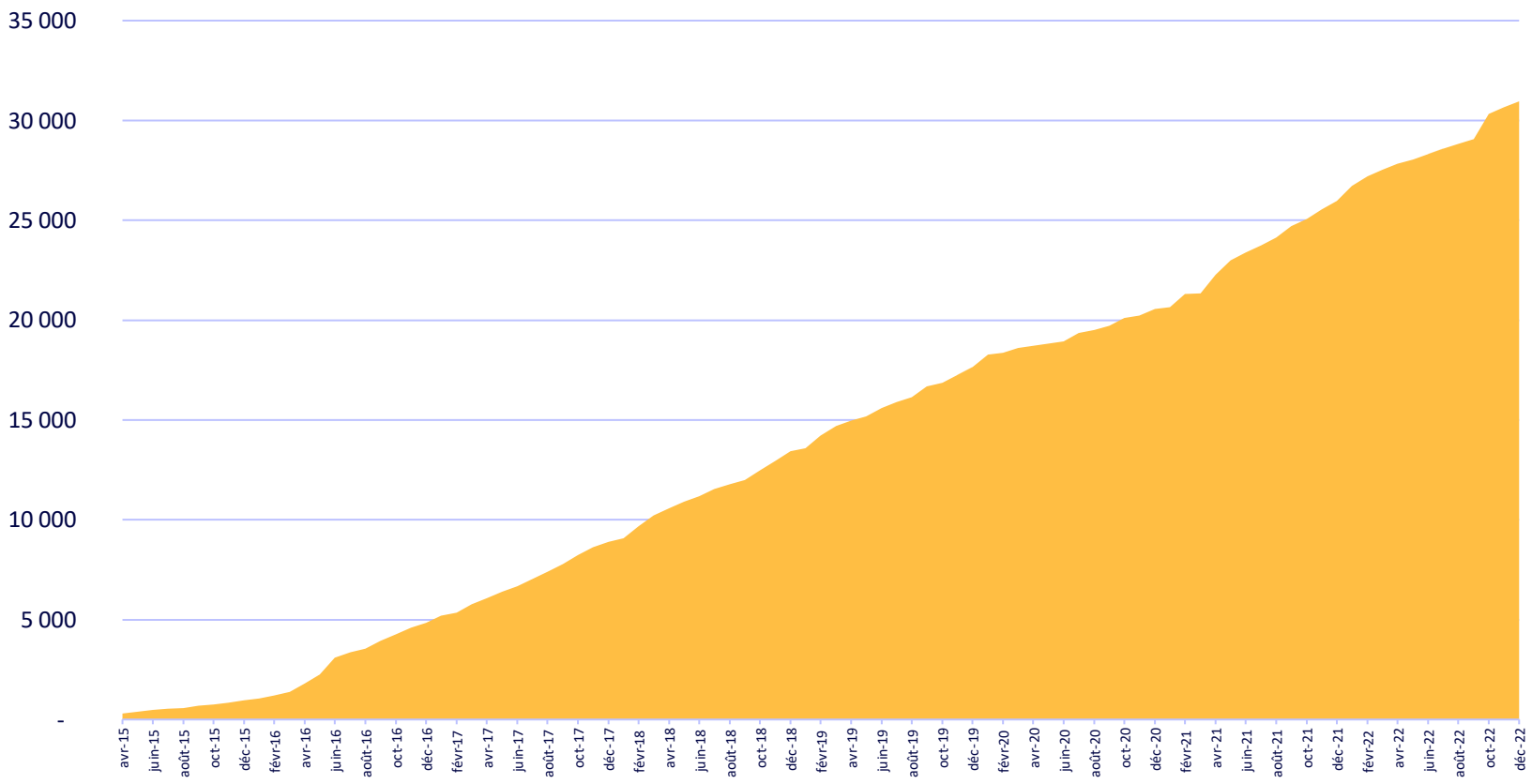
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de projets reçus et étudiés	13 344	20 344	19 225	8 352	6 663	8 528	16 016
Montant total des demandes de financement reçues	1 796 402 606	3 295 463 595	4 059 161 344	2 450 654 845	1 670 031 489	1 573 609 808	€1 472 441 374
Nombre annuel de projets retenus et financés	99	126	102	67	75	272	230
Montant annuel total prêté - €	7 378 820	12 091 740	12 419 040	9 152 400	4 832 340	10 086 530	11 815 360
Remboursements cumulés versés aux prêteurs - €	1 318 203	4 381 151	7 928 664	9 762 139	8 113 253	8 887 277	10 026 225
Intérêts cumulés versés aux prêteurs - €	225 572	713 579	1 105 995	1 196 480	1 013 976	844 569	1 032 734



Sommes prêtées par « note » - €



Nombre de prêteurs actifs cumulés -



Répartition des prêteurs – 2021 - %

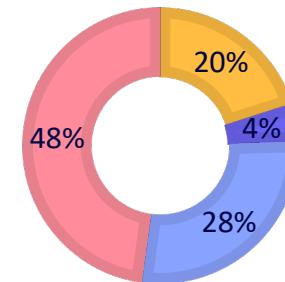
October est une plateforme de prêts ouverte aux PME françaises, italiennes, néerlandaises et espagnoles ainsi qu'aux prêteurs particuliers et professionnels (institutionnels, entreprises, particuliers avertis, fonds, ...).

Aux côtés des prêteurs particuliers, les investisseurs institutionnels prêtent de manière automatique à tous les projets présentés sur la plateforme au travers d'un fonds.

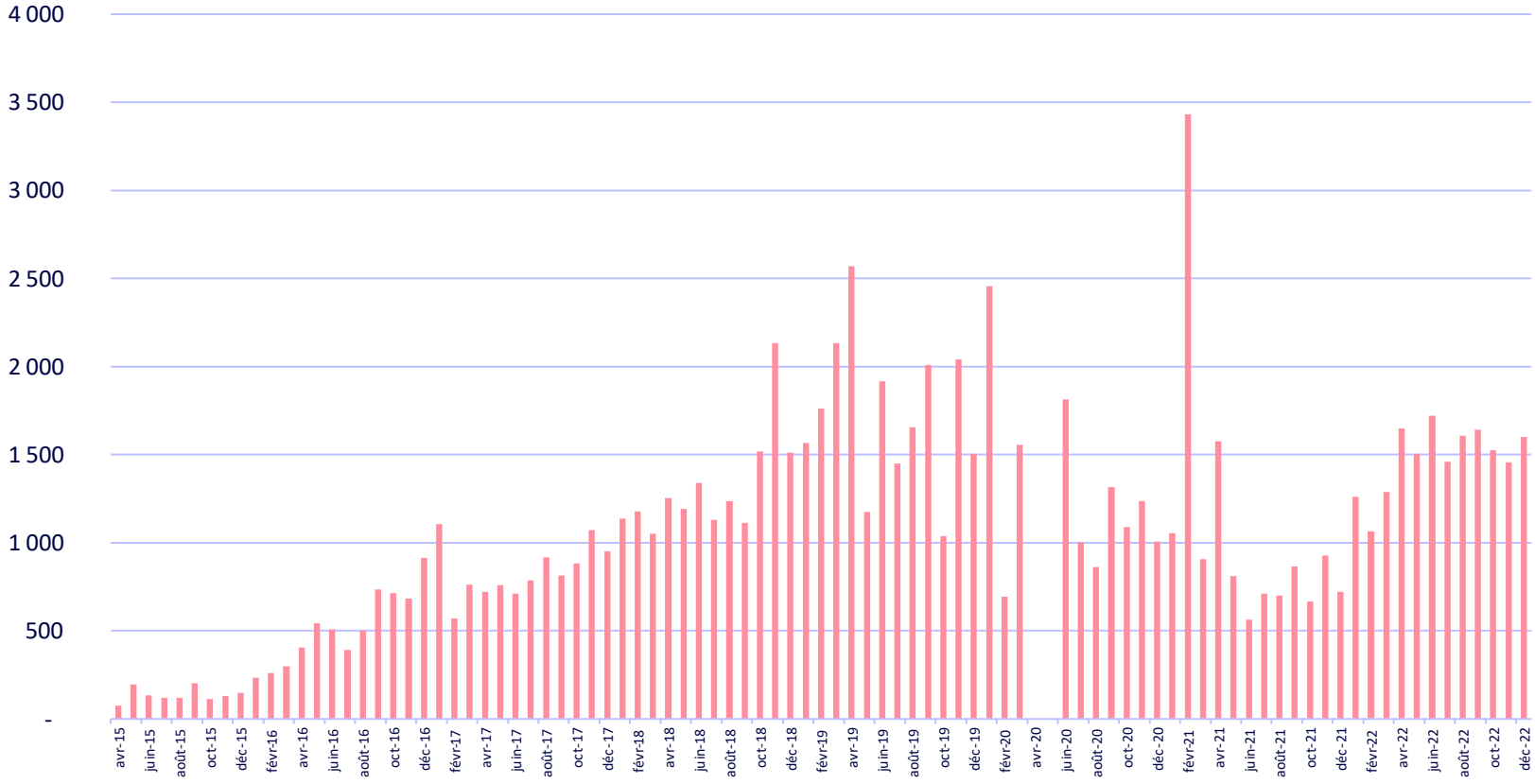
De plus, les dirigeants d'October alignent leurs intérêts avec ceux des prêteurs en prêtant systématiquement à tous les projets. Ce financement hybride permet de garantir le financement de tous les projets présentés sur October.

Toutes les autres informations de ce document ne concerne que les prêts aux entreprises françaises financés par des particuliers selon la réglementation IFP.

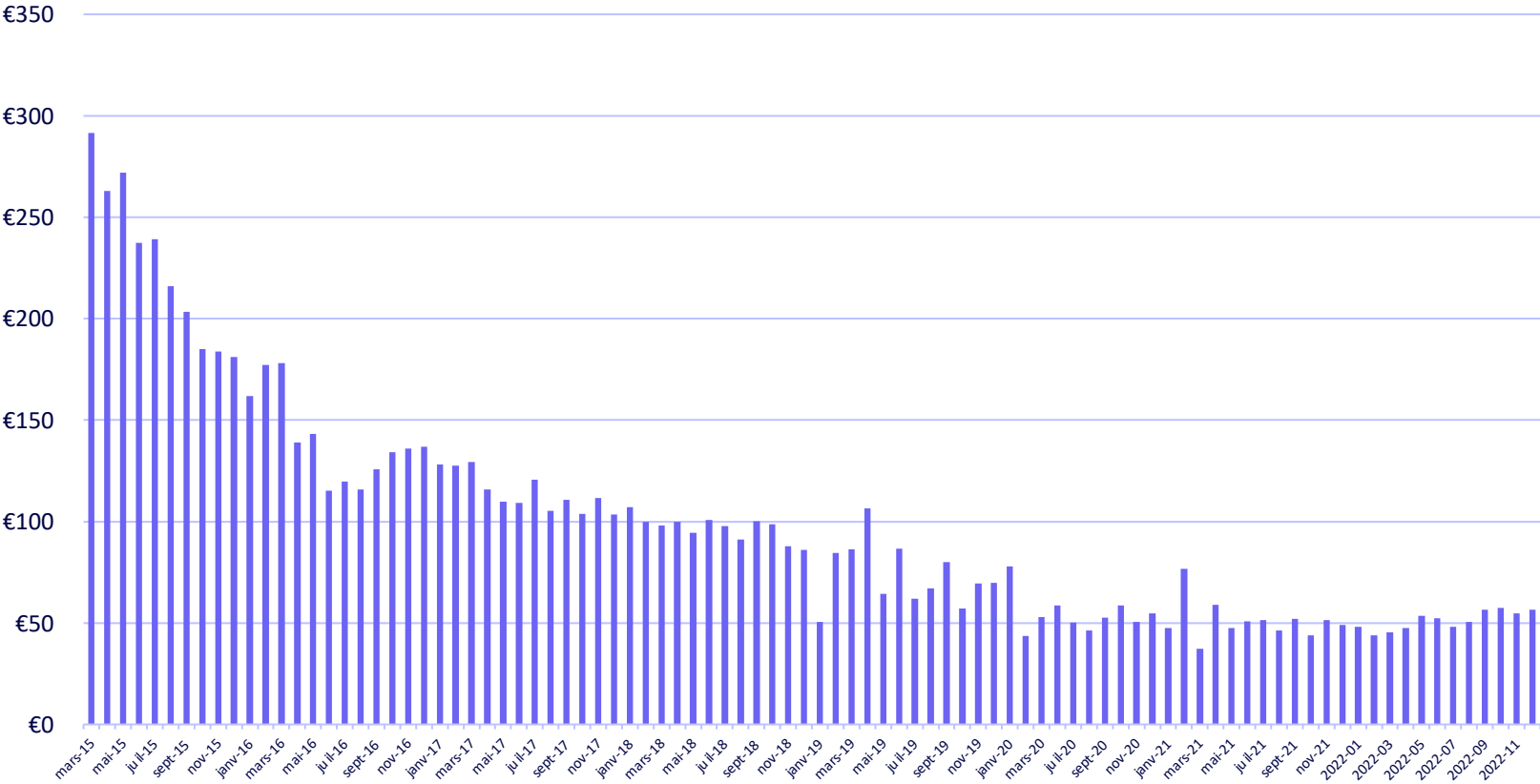
- Particuliers
- Particuliers avertis
- Family offices & Asset managers
- Institutionnels



Nombre de prêteurs moyen / projet -



Prêt moyen / projet - €



Capital Restant Dû

Notation des projets	Taux moyen pondéré	Capital restant dû	Taux de défaut (montant*)	Taux de défaut > 60 jours (montant*)	Taux de défaut (nombre)	Taux de défaut > 60 jours (nombre)
A	4.42	2,441,658	3.94%	3.94%	8.70%	8.70%
B	5.57	13,448,833	22.98%	19.70%	22.77%	18.75%
C	6.29	8,680,495	16.07%	12.12%	16.40%	11.09%
Total	5.70	24,570,985	18.65%	15.45%	18.24%	13.53%

Calcul du taux de défaut :

Le taux de défaut est calculé en utilisant la formule suivante, fixée par le décret autorisant le financement participatif :

- En montant = CRD Prêts en retard / CRD Total
- En nombre = Nombre de prêts en retard / Nombre de prêts total

Il est important de prendre en compte la totalité du capital restant dû et pas uniquement les échéances en retard pour ne pas sous estimer le risque de perte potentielle.

* le pourcentage indiqué est net des montants recouverts



Historique des taux de défaillance

Taux de référence tels que définis aux termes du b du 3° de l'article R.548-5 du CMF uniquement pour October IFP*

	Taux 1	Taux 2	Taux 3
31/03/2018	4,07%	2,13%	3,99%
30/06/2018	5,96%	3,84%	5,36%
30/09/2018	7,84%	6,81%	7,61%
31/12/2018	8,28%	6,26%	9,28%
31/03/2019	8,81%	7,21%	9,97%
30/06/2019	11,54%	8,80%	12,42%
30/09/2019	14,33%	11,58%	15,03%
31/12/2019	16,22%	13,95%	16,48%
31/03/2020	15,76%	15,47%	16,01%
30/06/2020	16,46%	15,07%	18,93%
30/09/2020	14,94%	15,13%	15,85%
31/12/2020	16,48%	16,77%	15,93%
31/03/2021	17,56%	17,77%	17,65%
30/06/2021	13,75%	16,05%	17,14%
30/09/2021	12,78%	17,10%	14,52%
31/12/2021	11,50%	16,33%	14,03%
31/03/2022	12,37%	17,03%	14,22%
30/06/2022	11,81%	15,41%	14,42%
30/09/2022	12,89%	15,72%	16,16%
31/12/2022	13,53%	15,45%	17,84%

Définition des taux :

Taux 1 : Nombre de projets en retard depuis plus de 2 mois / nombre de projets en cours de remboursement

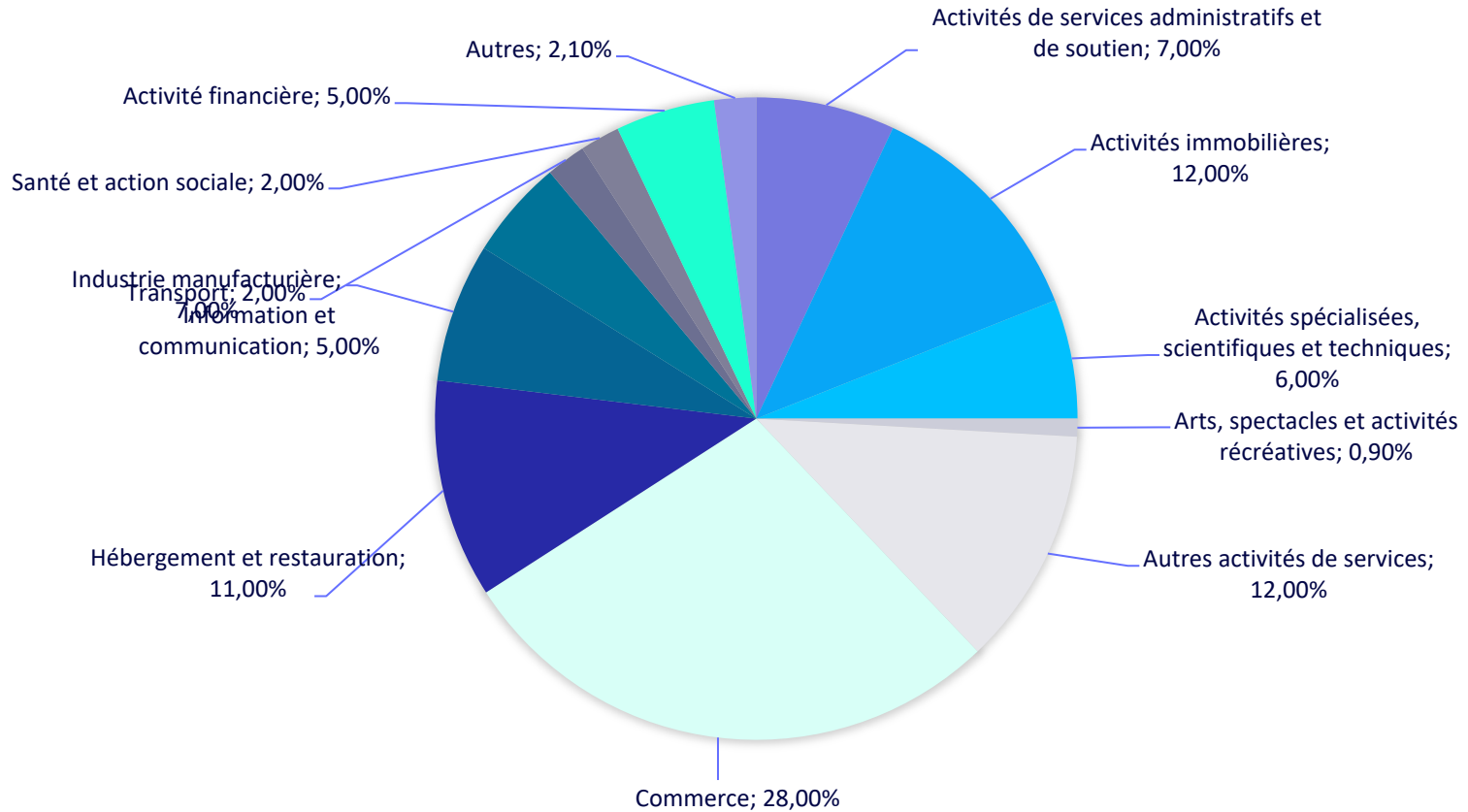
Taux 2 : CRD des projets en retard depuis plus de 2 mois / CRD des projets en cours de remboursement

Taux 3 : Moyenne du nombre de projets en défaut sur les 3 mois précédents

* Ne sont pris en compte pour October IFP, que les prêts des prêteurs particuliers, effectués sur des projets Français ouverts au particuliers (éligibles au financement participatif).



Répartition des encours – 2022 - %



Gouvernance d'October au 31/12/2022

Directoire



Patrick de Nonneville
CEO et membre du
directoire

Conseil de Surveillance



Olivier Goy
Fondateur et président du
conseil de surveillance

Thorsten Seeger

COO, CEO October Deutschland
et membre du directoire

Grégoire de Lestapis

CEO October España et
membre du directoire

Xavier Anthonioz

Membre du conseil de
surveillance

Alexandra Pailhes

Membre du conseil de
surveillance

Sergio Zocchi

CEO October Italia et
membre du directoire

Luuc Mannaerts

CEO October Netherlands
et membre du directoire

Christian Gueugnier

Membre du conseil de
surveillance

Philippe Collombel

Membre du conseil de
surveillance

Gouvernance d'October IFP 31/12/2021

Matthieu de Fréminville

Président October IFP

Maxime Gely

Directeur Général October
IFP

Emmanuel Russel

Membre du conseil de
surveillance

Matthieu Baret

Membre du conseil de
surveillance

Rodolfo de Benedetti

Membre du conseil de
surveillance

Julien Martinez

Membre du conseil de
surveillance



Obligations réglementaires

Article L548-6 du Code Monétaire et Financier

- ✓ Fournir au public, de manière lisible et compréhensible, toute information permettant d'être identifié et contacté
- ✓ Informer le public des conditions de sélection des projets et des porteurs de projet
- ✓ Publier un rapport annuel d'activité
- ✓ Fournir aux prêteurs les informations concernant les caractéristiques du projet et, le cas échéant, du prêt concerné s'agissant en particulier du taux d'intérêt applicable, du montant total du crédit, de la durée du prêt, de ses modalités et conditions de remboursement ainsi que de l'existence ou non d'une faculté de rétractation du prêteur
- ✓ Mettre en garde les prêteurs sur les risques liés au financement participatif de projet, notamment les risques de défaillance de l'emprunteur, et des porteurs de projets sur les risques d'un endettement excessif
- ✓ Mettre à disposition des prêteurs les outils permettant d'évaluer le montant du prêt envisageable compte tenu de leurs revenus et charges ainsi que les éléments pertinents leur permettant d'apprécier la viabilité économique du projet, en particulier le plan d'affaires
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs les informations concernant la rémunération de l'intermédiaire en financement participatif ainsi que l'ensemble des frais exigés
- ✓ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs un contrat type permettant de formaliser les conditions du financement dont les modalités de présentation et les mentions obligatoires sont fixées par décret en Conseil d'Etat
- ✓ Fournir aux porteurs de projet un document synthétique comportant le montant total de l'opération et, le cas échéant, le taux conventionnel, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que son coût total
- ✓ Définir et organiser les modalités de suivi des opérations de financement et la gestion des opérations jusqu'à leur terme, y compris dans le cas où l'intermédiaire en financement participatif cesse son activité
- ✓ Un intermédiaire en financement participatif doit être en mesure de justifier à tout moment d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, en cas de manquement à ses obligations professionnelles, telles que définies à l'article



Processus d'analyse d'une demande de financement

Le processus d'analyse

- Analyse sous 48h : l'entreprise communique le numéro de SIREN, le montant et la durée du prêt. L'analyse est basée sur des données financières issues de bases externes (Scores & Décisions) et du fichier bancaire des entreprises (FIBEN).
- Analyse approfondie : l'équipe Crédit échange directement avec l'entreprise pour bien comprendre son projet et sa situation (activité, marché, situation financière, etc) afin de confirmer l'éligibilité de la société.
- Notation de l'entreprise : cette note permet aux Prêteurs de comprendre facilement la capacité de remboursement de l'entreprise et le niveau de risque du projet à financer.

Critères d'analyse et de notation

- 60% de la notation sont issus de l'analyse de la performance financière : niveau de rentabilité, structure financière, endettement et capacité à rembourser,
- 20% de la notation sont issus de l'analyse de l'environnement de l'entreprise : tendance de marché et positionnement,
- 20% de la notation sont issus de l'analyse de l'équipe et des dirigeants de l'entreprise.

Plus précisément nous utilisons un ratio permettant de définir la capacité de remboursement d'une entreprise. Le FCCR (Fixed Charge Coverage Ratio) correspond à la rentabilité opérationnelle, déduction faite de l'impôt sur les sociétés et des investissements autofinancés divisés par les charges financières et le montant des échéances annuelles de la dette. Plus le FCCR est élevé, plus la marge de sécurité est importante. Exemple : un FCCR à 1,5 signifie que la société a un coussin de sécurité de 50% par rapport à sa capacité de remboursement.

Interprétation du FCCR :

- $FCCR < 1$: rentabilité insuffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes -> présentation refusée.
- $FCCR = 1$: rentabilité tout juste suffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes -> présentation en Comité de Crédit en fonction de l'historique de la société, de son pilotage et des éléments de contexte.
- $FCCR > 1$: rentabilité suffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes avec un coussin de sécurité -> présentation en Comité de Crédit en fonction des éléments de contexte.

La notation

La note d'un projet (A+, A, B, B+, C) vous donne une appréciation du niveau de risque de défaut d'un projet tel que l'évalue le Comité de Crédit d'October. Un projet A représente moins de risque qu'un projet C, et donc un taux d'intérêt moins élevé.

Le taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est fixé pour chaque projet en fonction de sa note et de sa durée.



SUIVEZ-NOUS

www.october.eu



[@october_EU](https://twitter.com/october_EU)



[@october](https://www.linkedin.com/company/october)



[@fr.october.eu](https://www.facebook.com/fr.october.eu)

AVERTISSEMENT : Prêter de l'argent à des TPE/PME présente un risque de perte en capital et nécessite une immobilisation de votre épargne.
N'empruntez pas au-delà de vos capacités de remboursement.